



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique à l'action culturelle

Strasbourg, le 29 mai 2024

Délégation académique à l'action culturelle

Référence : 2024-120

Peggy Gattoni

Mél : peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr

Tél. 03 88 23 39 16

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale en charge d'une circonscription
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : Lancement de la campagne d'appels à projet (Projets artistiques et culturels en territoire éducatif)

Dans le cadre du 100% Éducation Artistique et Culturelle, les écoles et les établissements scolaires sont invités à participer à la campagne d'appels à projet (Projets artistiques et culturels en territoire éducatif).

Les **dossiers de candidature sont à renseigner directement en ligne, sur l'application ADAGE** (aucun formulaire papier n'est à envoyer ; par contre des pièces complémentaires seront à fournir et à envoyer par mail à : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr) avant la clôture des différentes campagnes au plus tard.

Tous les projets déposés doivent être co-construits entre l'équipe pédagogique et le partenaire intervenant (structure culturelle, artiste, chercheur, etc.).

Cette campagne se déroule en 2 temps qui sont les suivants :

Du vendredi 31 mai 2024, 8 heures au mardi 25 juin 2024, 18 heures :

- Ateliers scientifiques et techniques
- Classe à PAC – Voie professionnelle
- Classe à PEM

La date limite pour le dépôt des avis des chefs d'établissement est fixée au **mardi 2 juillet 2024, 18 heures.**

Du vendredi 31 mai 2024, 8 heures au mardi 1^{er} octobre 2024, 18 heures :

- Projet de classe du Gip-Acmisa
- Projet fédérateur du Gip-Acmisa
- Actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique (AEICST)
- Lire la ville (LLV)
- Classe d'initiation à l'architecture (CIA) en collège
- Un architecte à l'école

La date limite pour le dépôt des avis des inspecteurs de circonscription ou des chefs d'établissement est fixée au **mardi 8 octobre 2024, 18 heures.**

Tous les cahiers des charges sont téléchargeables sur [ADAGE](#) et sur la page dédiée à la campagne d'appels à projets sur le site de la DAAC ([cliquez ici](#)).

- La délégation académique à l'action culturelle (03 88 23 37 26) est à votre écoute pour répondre à vos questions techniques sur l'application ADAGE ;
- Les coordonnateurs académiques de la [délégation académique à l'action culturelle](#) et les [conseillers pédagogiques départementaux \(CPD\) ÉAC](#) se tiennent à votre écoute pour vous aider dans le montage de vos projets.

Je suis sûre que vos équipes et vous-même accorderez tout l'intérêt qu'elle mérite à cette campagne d'appels à projet afin de permettre à 100 % des jeunes d'accéder à une éducation artistique et culturelle (ÉAC) de qualité.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le recteur et par délégation,
La déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,**



Peggy Gattoni